

Commission départementale des courses hors-stade Aveyron

CDCHS 12 - 1 bis rue St Martin 12000 RODEZ

Tél. 05 65 67 47 12 – Courriel : contact@cdchs12.org – Web : www.cdchs12.org

Rodez le 22 décembre 2008

Lettre d'information CDCHS Aveyron n° 2 - 2009

Chers amis,

Nous avons le plaisir de vous adresser un exemplaire du calendrier des courses hors-stade Aveyron 2009. Edité en partenariat avec les **Journaux du Midi**, la **Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées** et le **Technicien des Sports Collectifs**, nous espérons que cette nouvelle édition, à laquelle nous avons apporté la plus grande attention, donnera satisfaction aux organisateurs et aux coureurs.

Le nouveau calendrier 2009 vous propose 53 épreuves. Comme par le passé, d'ici la fin de l'année, il sera diffusé auprès des agences Caisse d'Épargne et des offices de tourisme du département ainsi que sur le site www.cdchs12.org Il constitue un outil de référence pour promouvoir les épreuves aveyronnaises.

1 - Challenges Aveyron 2009

Avec ses partenaires, la CDCHS a pu reconduire les **Challenges Aveyron Route** et **Aveyron Nature** en 2009. Les 12 épreuves retenues (6 sur Route et 6 en Nature) représentent quelques-unes des courses sur la base d'une répartition géographique équilibrée et étalée dans le temps.

Les modalités précises du partenariat avec les Journaux du Midi seront présentées courant janvier aux organisateurs concernés. Afin de permettre la poursuite de ce partenariat, les organisateurs retenus devront respecter scrupuleusement l'ensemble des termes de la convention.

Les challenges sont placés sous la responsabilité de Nicolas Cantagrel et Marc Membrado, de Nicole Privé pour les classements.

2 - Assurance Groupama 2009

Les organisateurs ayant opté pour le contrat d'assurance responsabilité civile proposé par la CDCHS trouveront en annexe l'original de l'attestation d'assurance pour 2009. La cotisation afférente au contrat a été acquittée par nos soins à Groupama. **Nous demandons aux organisateurs concernés de s'acquitter dans les meilleurs délais de la cotisation correspondante qui s'établit à 40 euros** par manifestation. (chèque à établir à l'ordre de la CDCHS). Ce tarif très compétitif, identique à l'année précédente, a pu être maintenu pour 2009.

Nous rappelons que l'assurance ne couvre que la seule course, le jour de l'épreuve, à l'exclusion de toute autre manifestation et à condition que l'organisateur se conforme à la réglementation en vigueur. Pour plus d'informations sur les garanties couvertes ou exclues du contrat, nous vous invitons à prendre contact avec Groupama sans tarder.

3 - Dossier de demande d'organisation 2009

Un exemplaire du formulaire de demande d'organisation d'épreuve est joint au présent courrier. **Le dossier complet doit nous parvenir, au moins deux mois** (pour la généralité des épreuves) **avant la date de l'épreuve** à l'adresse de la CDCHS. Nous les déposons après avis à la DDJS Rodez qui les transmet à son tour à la préfecture ou aux sous-préfectures. Pour plus de précautions, nous vous demandons de nous les adresser le plus tôt possible.

A la demande des autorités préfectorales, les dossiers complets de demandes d'organisations doivent nous être adressés en **5 EXEMPLAIRES AU MINIMUM** (pour une seule commune). En présence de plusieurs communes, il devra être ajouté un exemplaire supplémentaire par commune traversée.

Le bulletin d'inscription ou son projet (à joindre à la demande d'organisation) doit comporter une mention claire et non équivoque ; vous trouverez le texte complet sur les différentes licences et sur le certificat médical (voir au point 4-1) qui sont à présenter lors de l'inscription des coureurs.

Tout autre mention devra être proscrite sous peine de non validation du dossier.

4 - Dispositions légales relatives à la santé des sportifs (RAPPEL)

Ces dispositions s'appliquent à toute compétition hors-stade sans distinction.

4 – 1 - CERTIFICAT MEDICAL (article L 231 – 3 du code du Sport)

Pour participer à une course hors-stade, chaque coureur doit obligatoirement présenter :

- **une licence délivrée par la FFA** - Fédération Française d'Athlétisme,
- ou par **la FFTri** - Fédération Française de Triathlon,
- ou par **une des trois Fédérations Affinitaires FSCF, FSGT, UFOLEP**, en cours de validité.
- ou pour **les non licenciés FFA**, un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** datant de moins d'un an (ou sa photocopie).

A défaut de présentation d'un de ces documents ou en présence de documents non probants, l'organisateur refusera l'inscription du coureur à son épreuve. La copie de la licence FFA ou le certificat médical de chaque participant doit être conservé par l'organisateur à l'appui du bulletin d'inscription.

4 – 2 - CONTROLE ANTIDOPAGE (article L 230 – 1 du code du Sport)

Tout participant à une épreuve hors stade s'engage à respecter l'interdiction de dopage, ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage. De tels contrôles peuvent intervenir dans toutes les épreuves sportives.

5 - Site www.cdchs12.org

Le site de la commission départementale de l'Aveyron www.cdchs12.org comporte, outre le calendrier des épreuves, les résultats, les données des challenges..., la plupart des dispositions légales et réglementaires régissant l'organisation des épreuves hors-stade.

Dans la mesure de nos disponibilités, le site est tenu à jour des données des organisateurs, de la réglementation et des résultats. A cet effet, la CDCHS demande à chaque organisateur de lui adresser son classement complet au format Excel à l'adresse contact@cdchs12.org

Voici brièvement les dernières informations que nous tenions à vous apporter. Bien entendu, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous trouverez également en annexe le **guide de l'organisateur et la réglementation hors-stade 2009** édités par la FFA. Ces documents sont disponibles en ligne sur notre site et celui de www.athle.org

*Les membres du bureau de la CDCHS Aveyron vous adressent leurs **meilleurs vœux pour l'année 2009.***

Cordialement

Pour le bureau CDCHS Aveyron

Anne-Marie Calmels
secrétaire

Nota : Merci aux organisateurs qui n'ont pas encore communiqué une adresse e-mail de le faire le plus rapidement possible à contact@cdchs12.org